

Conseil municipal du 12 mai 2017

1. GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Mme le maire informe qu'une délibération avait été prise pour l'année 2016 et qu'il convient d'en prendre une nouvelle pour les années à venir jusqu'à la fin du mandat.

Mme le maire propose d'instaurer l'indemnité de gardiennage à 3 personnes ayant des fonctions complémentaires :

- Ouverture et fermeture de l'église chaque jour : 200 €
- Gardiennage de l'église et suivi des biens de l'église classés à l'inventaire : 200 €
- Ouverture et fermeture de la chapelle de la Madone entre Pâques et La Toussaint : 74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **De fixer pour la durée du mandat l'indemnité de gardiennage des églises communales à 474 € pour les gardiens qui résident dans la commune, répartie comme indiqué ci-dessus.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif.**

2. TRAVAUX DIVERS

Mme le maire rappelle qu'une demande de subvention pour le changement de portes dans le bâtiment de l'école publique avait été réalisée. Cependant, au vu du projet sur la restructuration de l'école publique, il ne semble pas judicieux de faire ces travaux dans l'immédiat.

Ainsi, Mme le maire informe que des travaux divers sont nécessaires dans d'autres bâtiments communaux qui peuvent remplacer les précédents. Les devis sont présentés comme suit :

- Réfection de vestiaires de la salle des sports par l'entreprise AUBONNET = 1 660,86 € TTC
- Installation d'un coffret électrique par l'entreprise DUGELET = 1 648,86 € TTC
- Installation d'une balançoire aux normes de sécurité au parc du Château par CASAL SPORT = 1 580,00 € TTC
- Installation d'un filet pare-ballons au stade du parc du Château par CASAL SPORT = 2 095,56 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide les devis présentés ci-dessus pour un montant total de 6 985,22 € TTC**
- **Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2017**
- **Charge Mme le maire de procéder à la demande de subvention au département pour le financement de ces prestations**

Pierre NOYEL fait part de travaux que la commission voirie lors de sa dernière réunion avait demandés. Il présente un devis de l'entreprise VAGINAY d'un montant de 1 662 € TTC pour la reprise d'un talus avec blocs d'enrochement à Piat. L'ensemble du conseil accepte que les travaux soient réalisés selon les conditions du devis.

Mme le maire informe que la tondeuse qui est utilisée par les agents municipaux n'est pas satisfaisante et nécessite des réparations régulières. Il y a donc lieu de la vendre pour en acheter une nouvelle.

Ainsi, Mme le maire présente le devis de l'entreprise ROANNE TRONCONNEUSE pour un montant de 4 992,00€. L'ancien matériel est repris dans le cadre de cet achat pour un montant de 1 000€. Cette somme est déjà déduite du montant HT du matériel neuf.

Il est souligné qu'il est important que les agents communaux aient du bon matériel pour travailler.

Nouveau matériel : Tondeuse autoportée STIGA, type TORNADO PRO 9118 XWS

Reprise de l'ancien matériel : Tondeuse autoportée HUSQVARNA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le devis de ROANNE TRONCONNEUSE pour un montant de 4 992,00 € HT
- Accepte la reprise de l'ancien matériel pour un montant de 1 000 €
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2017

3. DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL 2017

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnemen	5 275,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	5 275,00 €			
D 023 : Virement section investissement		6 275,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.		6 275,00 €		
R 775 : Produits des cessions d'immob.				1 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				1 000,00 €
Total	5 275,00 €	6 275,00 €		1 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D 2041411 : Biens mobiliers, matériel et étu		275,00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		275,00 €		
D 2152-255 : Adressage		18 360,64 €		
D 2188-257 : INVESTISSEMENTS DIVERS 2017		6 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		24 360,64 €		
D 2313-255 : Adressage	5 080,64 €			
D 2315-255 : Adressage	13 280,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	18 360,64 €			
R 021 : Virement de la section de fonct				6 275,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				6 275,00 €
Total	18 360,64 €	24 635,64 €		6 275,00 €
Total Général		7 275,00 €		7 275,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative n°1 au budget communal 2017 comme indiqué ci-dessus.

4. DIVERS

- Isabelle DUGELET informe que la commission communication a étudié un devis de Studio Christelle ARNAUD d'un montant de 530 € net pour la refonte du site internet de la commune. Le site est peu lisible par les administrés et difficile d'utilisation. Des améliorations seraient à apporter. L'ensemble des conseillers est d'accord pour le lancement de la refonte du site internet selon le devis présenté.
- La commission souhaite que les entrées de village soient mises en valeur par un fleurissement à base de vivaces qui ne nécessitent pas trop d'entretien et d'arrosage. A prévoir à l'automne par les agents communaux. Marcel FERAILLE rappelle son souhait de prévoir un fleurissement sur le parking en face de la salle des sports. Il présente son projet. A étudier en lien avec les agents communaux.
- Un barbecue est en cours de réalisation pour installation au parc du château, financée par le comité des fêtes.
- Le goudronnage des routes départementales est prévu entre le 22 mai et 3 juin 2017. La plateforme du Moulin va être utilisée pour le dépôt de gravier par le département.
- Mme le maire rappelle que la commune ne peut plus utiliser de désherbant dans le village. Ainsi, il est important que chaque habitant désherbe devant son habitation pour que le village reste propre et accueillant.

- Mme le maire informe que la première réunion concernant le projet des écoles a eu lieu avec un groupe de parents et représentants des associations de parents d'élèves. Lecture est faite d'un courrier du maire de Sévelinges qui informe qu'il inscrira les enfants de La Gresle souhaitant s'inscrire dans son école publique sans contrepartie financière. Isabelle DUGELET rappelle qu'elle ne donnera pas de dérogation pour que vive le projet des familles gresloises.
Quelques parents rencontrent des difficultés pour la rentrée scolaire des tout petits en septembre 2017. L'école privée ne veut pas accueillir les tout petits à la rentrée, faute de place. Les familles le regrettent. Une solution est recherchée pour répondre aux besoins et éviter que les enfants soient scolarisés hors commune. D'autre part, selon les décisions prises par le nouveau président de la république, il devrait pouvoir être envisagé de revenir à la semaine de 4 jours ou de continuer à appliquer la réforme des rythmes scolaires avec 4,5 jours. Le conseil doit réfléchir à ce qu'il conviendra de faire.
- Pour information, la mission locale du roannais avait lancé un système de parrainage pour les jeunes en recherche d'emploi afin de favoriser l'insertion sociale des jeunes et leur motivation. Au vu du succès de cette opération, la mission locale souhaite développer le réseau de parrains.
- La cabine téléphonique va être donnée par France Télécom à la commune car non utilisée. Elle sera utilisée pour la création d'une cabane à lire. Le projet est en cours d'élaboration.
- Mme le maire propose la participation de la commune au concours « villes et villages étoilés de France » suite à l'extinction de l'éclairage public. Les conseillers sont d'accord pour cette participation.
- Pierre NOYEL informe que le goudronnage des voiries communales va être réalisé d'ici fin juillet. Une plaque d'égout est bouchée devant la maison d'Ursule CORGER. Pierre NOYEL en informera SUEZ, délégataire pour l'entretien de notre assainissement.
- Marcel FERAILLE informe de la fête du village qui aura lieu le 24 juin 2017 au parc du château

Fin de séance à 22h30. Prochaine séance le vendredi 23 juin 2017 à 20h30